

Réalisation de deux logements sociaux à énergie positive sur la Vallée Mouton II – Saint-Benoît



Point presse du 5 juillet 2011
Mairie de Saint-Benoît

Com
m
u
n
i
q
u
é
d
e
p
r
e
s
s
e

Une urbanisation réussie dans le temps et dans l'espace

La ZAC de la Gibauderie est actuellement la plus grande zone de construction d'habitat pour la commune de Saint-Benoît. L'urbanisation de ce quartier de la ville prendra plusieurs années. Vallée Mouton II se situe derrière les bâtiments collectifs de la rue d'Artimon et la zone commerciale du Grand Large. Après la Vallée Mouton I, l'aménagement et la commercialisation de la 1^{re} tranche Vallée Mouton II sont assurés par la S.E.P (Société d'Équipement du Poitou).

Dans le cadre de ce programme immobilier, HABITAT 86 va construire deux logements sociaux à énergie positive BEPos. Ce projet est né de la volonté commune d'HABITAT 86, de la Ville de Saint-Benoît et du Conseil Général de la Vienne, de concevoir un projet de grande qualité, soucieux du respect de l'environnement existant.

Une réalisation unique dans la région

Cette opération correspond également à la volonté affichée par la Municipalité visant à promouvoir la mixité de l'habitat, en l'occurrence dans le cadre d'un partenariat avec un bailleur social. La ville de Saint-Benoît continue son programme de développement durable et des nouvelles énergies. C'est dans cette logique que la ville est partenaire dans ce projet unique dans la région.

La Municipalité participera à hauteur de 40 000 euros dans le projet, c'est le montant qu'elle doit verser en indemnité, depuis la loi SRU qui impose 20 % de logements sociaux. Bien que le dernier bilan exécuté par la Préfecture pour les trois ans écoulés indique que la commune a obtenu un taux de réalisation de 100 % par rapport à l'objectif triennal fixé par la loi.

Le choix définitif du projet par Habitat 86 est consécutif à un concours d'architecture lancé sur la réalisation des premiers logements en locatif social à énergie positive dans la région. Anticipant sur les futures réglementations du Grenelle de l'Environnement pour 2020, un projet de 2 maisons (type 3 et type 4) à énergie positive verra le jour à la Vallée Mouton II. Ce type de bâtiment dénommé BE Pos produira plus d'énergie qu'il n'en consommera pour son fonctionnement. Les équipements qui y demeurent sont tous classés "basse consommation". Les habitants eux-mêmes doivent respecter certaines exigences économiques.